

**PROGRAMME DE SOUTIEN PSYHCOSOCIAL AUX POPULATIONS AFFECTEES PAR DES URGENCES HUMANITAIRES DANS LE NORD-EST DU NIGERIA**

**APPEL À PROPOSITIONS 2019**

**I. INTRODUCTION**

La Commission de la CEDEAO accorde de petites subventions aux organisations non gouvernementales du nord-est du Nigeria en vue de soutenir le redressement psychosocial des victimes de la crise humanitaire qui frappe cette partie du pays. Les subventions visent à faciliter des actions stratégiques en vue de promouvoir la stabilité sociale, en fournissant aux ONG ou aux réseaux qui interviennent au niveau communautaire et à la base, les ressources nécessaires au lancement de leurs activités.

Le conflit provoqué dans le nord-est du Nigeria par le groupe islamique Boko Haram a entraîné des déplacements massifs, des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, des risques de protection et une crise humanitaire qui ne cesse de s’aggraver.

Alors qu’elle entre dans sa neuvième année, la crise humanitaire dans le nord-est du Nigéria demeure l'une des plus graves au monde : elle a fait 1,6 million de personnes déplacées internes, des violations des droits de l'homme continuent d'être signalées chaque jour et la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure extrêmement préoccupante, alors que le conflit continue de réduire la superficie des terres cultivables et que les agriculteurs de la région ne tarderont pas à entrer dans leur saison creuse (mai à septembre). Selon la nouvelle analyse du Cadre harmonisé – qui donne un aperçu récent de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle – le nombre de personnes confrontées à des niveaux critiques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle à Borno, Adamawa et Yobe est estimé à 2,3 millions pour la période de mars-mai et à 3 millions prévus pour juin-août.

À travers cette initiative, la CEDEAO vise à soutenir les stratégies et interventions communautaires dans le nord-est du Nigeria pour réduire ou atténuer l'impact de la crise sur les individus et la Communauté en fournissant des subventions de base d’un coût total de120.000 dollars aux organisations ou réseaux communautaires et de base.

1. **OBJET DES DIRECTIVES**

Les présentes directives visent à guider les candidats dans le cadre de l'appel à propositions. Elles présentent en détail la portée des projets potentiels, les critères d'éligibilité, la procédure de candidature, le processus d'examen et de sélection, ainsi que les exigences en matière de suivi, d’établissement de rapports, d'évaluation et de communication pour la mise en œuvre des projets sélectionnés.

1. **APPEL À PROPOSITIONS**

Le présent appel à propositions sera ouvert le 20 février 2019 et clôturera le 14 mars 2019. En 2018, un montant total de 120.000 dollars US sera alloué à des ONG et/ou réseaux communautaires et de base sélectionnés. Les postulants peuvent demander un financement pouvant atteindre 20.000 $US pour un projet de six (6) mois. Il conviendrait de justifier l'ampleur et la durée des travaux proposés par rapport aux objectifs de la subvention et aux exigences du programme de travail proposé.

Seuls seront retenus les projets ayant adopté des approches novatrices et prometteuses.

1. **PORTÉE DES PROJETS POTENTIELS ET RÉSULTATS ATTENDUS**

Les propositions de projet doivent porter **sur au moins un des trois domaines de résultats**, mais ne doivent pas nécessairement traiter de ces domaines de résultats que voici :

1. Renforcement du redressement socio-économique des populations touchées dans le nord-est du Nigeria ;
2. Renforcement de la réadaptation des enfants et des personnes handicapées suite au traumatisme psychosocial ;
3. Amélioration de la capacité des travailleurs sociaux à fournir un soutien psychosocial aux populations affectées.

## Les domaines prioritaires de la mission comprennent :

* Accroître la capacité en vue d’améliorer le potentiel des bénéficiaires à réussir dans leurs entreprises ;
* Accroître l'accès des enfants et des personnes handicapées au soutien psychosocial ;
* Renforcer la capacité des coalitions et des réseaux de travailleurs sociaux à se faire entendre collectivement dans les forums nationaux, sous régionaux et régionaux.

## Résultats attendus :

* Amélioration du redressement socioéconomique des populations affectées.
* Meilleur accès des groupes vulnérables (en particulier les veuves, les enfants et les personnes handicapées) au soutien psychosocial
* Renforcement des capacités des travailleurs sociaux à venir en aide aux populations touchées dans le nord-est du Nigéria

**VI. ÉLIGIBILITÉ**

# Organisations éligibles

Les organismes admissibles au financement doivent remplir les critères suivants :

* Être une organisation non gouvernementale à but non lucratif ;
* Être dûment enregistrée par une autorité reconnue au niveau gouvernemental ;
* Fournir la preuve de sa capacité à participer à la promotion, au plaidoyer ou à la mise en œuvre d'initiatives de soutien psychosocial pour les populations touchées dans le nord-est du Nigeria.

Les propositions provenant de plus d'une organisation ou entité agissant à titre de co-candidats seront prises en considération si les deux organisations répondent aux critères organisationnels ci-dessus. Les propositions doivent également indiquer clairement laquelle des deux organisations assumera la responsabilité principale de la gestion du projet et des obligations contractuelles.

# Projets éligibles

Les projets éligibles dans le cadre du présent appel à propositions auront une durée de six (6) mois. Ils se concentreront sur différents niveaux d'action, notamment la prestation de services, la vulgarisation et la sensibilisation, le développement des capacités, le renforcement des partenariats, le plaidoyer et les mécanismes de responsabilisation et de suivi.

# Coûts éligibles

Les coûts proposés du projet doivent être raisonnables et conformes aux orientations budgétaires fournies à l'annexe 2. Les postulants peuvent solliciter jusqu'à 20.000 $US pour un projet de six (6) mois.

Les postulants doivent identifier les ressources appropriées pour atteindre les résultats escomptés dans le délai limité du projet.

## Les coûts éligibles comprennent :

* Le coût du personnel affecté au projet, correspondant aux salaires réels du personnel et aux autres coûts liés à la rémunération ;
* Les frais de déplacement du personnel participant au projet ;
* Les coûts liés à l'exécution des activités du projet et encourus par le postulant au cours de la période de mise en œuvre ;
* Le coût des consommables et des fournitures ;
* Le coût global des dépenses du personnel et des frais administratifs ne doit pas dépasser 10 % du budget total.

Les postulants doivent fournir les coûts estimatifs de toutes les activités en utilisant le modèle de budget fourni en **Annexe 2**.

## Les coûts inéligibles comprennent :

* Les coûts indirects (frais généraux) sous forme de montant forfaitaire ;
* Les dettes et provisions pour charges ;
* Les intérêts dus ;
* Les éléments déjà financés dans un autre cadre, projet ou par un autre donateur ;
* Les pertes de change ;
* Les coûts de préparation de la proposition de projet ;
* La provision pour les imprévus.

**VII. PROCEDURE DE DEMANDE**

# Calendrier

|  |  |
| --- | --- |
| 20 février 2019 | Publication des appels à proposition  |
| 14 mars 2019 | Délai de soumission des propositions  |
| 17-25 mars 2019 | Évaluation et présélection des propositions  |
| 1er avril 2019 | Notification des postulants présélectionnés / annonce des prix  |

# Exigences de la proposition

La proposition de projet doit être élaborée à l'aide du modèle de proposition fourni en **annexe 1** ainsi que du modèle de budget du projet figurant en **annexe 2**. Les documents de candidature sont également disponibles sur le site web de la CEDEAO [www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

Les demandes doivent être envoyées par mail aux adresses suivantes : procurement@ecowas.int; sbangoura@ecowas.int bangoura53@yahoo.fr avec copies à vtulay@ecowas.int; alvesdalmada@yahoo.fr, accompagnées d’une lettre de présentation signée.

Les propositions reçues après la date de clôture ne seront pas prises en compte. Pour que leurs demandes soient prises en compte, les postulants doivent remplir toutes les conditions fixées.

1. **DÉLAI ET PROCESSUS D’EXAMEN**

Les propositions doivent être reçues au plus tard le 14 mars 2019. Les propositions seront évaluées selon les étapes suivantes :

**Contrôle administratif :** Les propositions feront d'abord l'objet d'un examen préliminaire en vue de s'assurer que les informations fournies sont complètes. Elles ne seront pas prises en considération si :

* + - La demande est incomplète ;
		- Le demandeur, le projet ou les coûts ne sont pas admissibles ;
		- La demande de projet dépasse 20.000 $US ;
		- La durée du projet dépasse six (6) mois.
1. **RAPPORT, SUIVI & EVALUATION.**

**Rapport, Suivi et Évaluation :** Les organisations sélectionnées se chargeront du suivi et de l'évaluation des progrès réalisés. En outre, elles devront soumettre un rapport narratif et financier à mi-parcours et à la fin du projet, en utilisant les modèles de rapport fournis par la Commission de la CEDEAO.

## Annexes:

## 1. Modèle de proposition

## 2. Modèle de budget

Les **sept** (7) critères suivants serviront de critères d'évaluation des propositions. Les membres du Comité d'examen technique noteront chaque dimension sur une échelle de 1 à 5 (1 étant le plus bas et 5 le plus haut). Les critères sont considérés comme égaux et aucun critère ne l'emporte sur l'autre.

**Critères techniques**

1. L'organisme demandeur a de solides antécédents.

a. Le candidat **justifie d'au moins trois (3) années d'expérience de travail** auprès des populations touchées dans le nord-est du Nigeria.

2. Le projet fournit une analyse approfondie du problème ou de la question.

a. Le projet identifie clairement l'ampleur du problème

b. Le projet utilise des données de référence ou une analyse situationnelle pour éclairer son approche et ses interventions.

c. Le projet complète les activités existantes ou comble une lacune dans les services d'une collectivité ou d'une région donnée du pays.

d. En l'absence d'informations de base, le projet indique un plan pour en entreprendre.

3. Le projet est techniquement solide.

a. Le projet est logique et présente une bonne justification et un plan clair de la façon dont il produira des résultats - y compris les activités, les rendements et les résultats.

4. Le projet a de fortes chances d'être mis en œuvre avec succès.

a. Les résultats du projet sont réalistes et réalisables dans le cadre de la portée, de la durée et du budget global.

b. L'organisme demandeur a démontré sa capacité et son expertise à produire les résultats escomptés.

5. Le projet aura un impact significatif

a. Potentiel du projet pour renforcer et élargir l'accès des populations touchées au soutien psychosocial

6. Le projet a un potentiel de viabilité au-delà de la période de subvention.

a. Le projet renforce la participation des principaux acteurs de la mise en œuvre.

b. Le projet offre des perspectives favorables de viabilité à long terme au-delà de la durée de la subvention.

7. Le projet représente un bon rapport qualité-prix.

a. Les coûts du projet sont raisonnables pour les activités prévues, la portée, la durée et les résultats attendus.

b. Le budget du projet est raisonnable par rapport au budget annuel de l'organisme demandeur.

## Annexe 2 : Modèle de résumé du budget

**Intitulé du projet :**

**Organisme demandeur :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie générale des dépenses**  | **Montant requis auprès de la CEDEAO** | **Contributions et/ou autres sources de financement du demandeur**  | **Coût total**  |
| PERSONNEL   |   |   |   |
| TRANSPORT  |   |   |   |
| FORMATIONS & ATELIERS   |   |   |   |
| REUNIONS & SEMINAIRES   |   |   |   |
| EQUIPEMENT DU PROJET  |   |   |   |
| SENSIBILISATION   |   |   |   |
| SUIVI (y compris la collecte d’informations de base et autres)   |   |   |   |
| DIVERS  |   |   |   |
| AUTRES (veuillez spécifier)   |   |   |   |
|   |   |   |   |
| **TOTAL**  |   |   |   |

**Notes budgétaires/Explications du budget :**

1. **Personnel :** Veuillez inclure toutes les dépenses relatives au personnel professionnel du projet, au personnel administratif et/ou à d'autres dépenses de personnel. Les frais de personnel pour la gestion du projet ne doivent pas dépasser 20% du budget total. Cela ne comprend pas les coûts liés à l'assistance technique qui peuvent être budgétisés au titre des services contractuels.

1. **Voyage/Transport :** Voyages et per diem (repas et hébergement) de l’équipe de gestion du projet.

1. **Services contractuels** : comprend les services commerciaux (traducteurs, consultants, autres prestataires de services).
2. **Formations & ateliers** : cette rubrique comprend la location de locaux, les rafraîchissements, les banderoles, les systèmes de sonorisation, l'interprétation, les déplacements, les hôtels et les repas (per diem), ainsi que les ressources (ressources humaines).

1. **Réunions & Séminaires** : comprend la location de salles, les rafraîchissements, les bannières, les systèmes de sonorisation, l'interprétation, les déplacements, les hôtels et les repas (per diem), ainsi que les ressources (ressources humaines).

1. **Équipement du projet** : matériel informatique, matériel d’appui au projet.

1. **Sensibilisation** : publications, pamphlets, brochures, imprimés, sites web, etc.

1. **Suivi (y compris les données de référence) :** Les projets doivent veiller à ce que 3 à 5 % du budget total soient alloués au suivi continu de la mise en œuvre et de l’état d'avancement du projet, ainsi qu'aux études de base et aux études finales.

1. **Divers :** Fourniture de bureau, communications, affranchissement, messagerie, carburant, services publics, etc. Veuillez limiter ce poste à 1-2% du budget total.

1. **Autres :** Les demandeurs doivent spécifier ce qui figurera dans cette catégorie de budget.

**Les candidats retenus devront soumettre un budget détaillé au moment de la signature d'un accord de subvention avec la Commission de la CEDEAO.**